

Manuel

# MyCareNet dans Baltes

26/02/2015



# Manuel MyCareNet dans Baltes – Colofon

Révision Manuel:

1.5

Date:

26 février 2015

---

## Adresse:

**Corilus SA**  
Parc Scientifique Créalys,  
Rue Camille Hubert 23,  
5032 **Les Isnes** (Gembloux)  
Belgique

---

## Téléphone, fax et e-mail:

Tél. Général: +32 (0)81 40 70 00

Fax Général: +32 (0)81 40 70 70

Tél. Helpdesk Dentistes: +32 (0)81 40 70 12

Fax Helpdesk: +32 (0)81 77 99 20

E-mail: [information@corilus.be](mailto:information@corilus.be)

Site Baltes:

<http://www.monbaltes.be>

Site MyCareNet:

<http://mycarenet-dental.corilus.be>

## Table des matières

A. Remarque générale importante .....	3
B. Intégration des services eHealth.....	3
1. Certificats eHealth .....	3
a) De quoi s'agit-il ?.....	3
b) Comment le demander ?.....	3
c) Configuration dans Baltes .....	6
2. Assurabilité via MyCareNet.....	13
C. Prérequis.....	16
1. Ordinateur sur lequel une session peut être créée .....	16
2. Pour chaque praticien souhaitant créer une session eHealth .....	16

---

## A. Remarque générale importante

---

Si vous avez choisi le pack MyCareNet « do it yourself », nous ne pourrions malheureusement pas vous assister, ni par téléphone ni à distance, concernant le volet « demande de certificats ». Si vous désirez malgré tout bénéficier de ce service, veuillez choisir l'un des 2 packs d'assistance confort. Voir <http://mycarenet-dental.corilus.be/documents/home.xml?lang=fr>.

En revanche, si vous rencontrez des problèmes avec l'utilisation des fonctionnalités de MyCareNet au sein même de Baltes, vous pourrez bien entendu nous contacter. Nous vous aiderons à condition que cette assistance soit couverte par votre contrat de maintenance du logiciel Baltes.

---

## B. Intégration des services eHealth

---

Implique l'introduction de services électroniques du secteur des soins de santé au sein de votre programme de dossiers patients.

### 1. Certificats eHealth

#### a) De quoi s'agit-il ?

En tant que prestataire de soins, vous avez besoin du certificat eHealth pour vous connecter à eHealth. Cette plate-forme vous permettra d'utiliser des services tels que la vérification d'assurabilité de vos patients.

Pour pouvoir utiliser pleinement cette nouvelle fonctionnalité MyCareNet au sein de Baltes, il vous faut donc un certificat eHealth.

#### b) Comment le demander ?

Pour demander un certificat eHealth, vous avez besoin de votre carte d'identité électronique et vous devez connaître le code PIN correspondant.

Au cours de la demande, vous devrez également choisir un mot de passe. Baltes peut retenir ce mot de passe pour vous éviter de devoir l'introduire à chaque session.

En outre, l'ordinateur à partir duquel vous introduisez la demande doit disposer du logiciel de lecteur de cartes des autorités belges. Vous trouverez la version la plus récente sur :

<http://eid.belgium.be/fr/>

**ATTENTION: Outil d'activation pour préparer Windows à importer des certificats**  
Dans certains cas, il est indispensable d'installer un outil d'activation afin de préparer Windows à importer des certificats. Ceci est nécessaire afin que vous puissiez demander le certificat eHealth.

L'outil se trouve sur

<http://mycarenet-dental.corilus.be/documents/home/case-4.xml?lang=fr>

Le fichier va télécharger l'outil qui vous permettra de démarrer l'installation. La fonction de cet outil est de vérifier que **Windows est prêt à importer des certificats à partir d'un smartcard**. Si ce n'est pas le cas, l'outil préparera Windows à cette tâche.

**Important:**

- L'outil n'est nécessaire que dans le cas où vous disposez d'un système d'exploitation Windows 7 / Windows 8.
- L'outil doit être installé sur le poste de travail d'où le certificat sera demandé.
- Le logiciel de lecture de carte d'identité du gouvernement Belge doit toujours être installé.

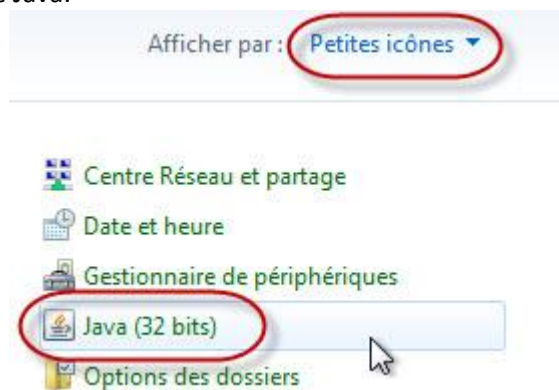
Vous pouvez demander les certificats eHealth par le biais d'une application web Java mise à disposition par les autorités. Pour être en mesure d'exécuter cette application, votre ordinateur doit disposer de la version la plus récente de Java. Concrètement, celle-ci doit donc être installée sur l'ordinateur à partir duquel vous effectuerez la demande. Vous trouverez la version la plus récente sur : <http://java.com/fr/download/>

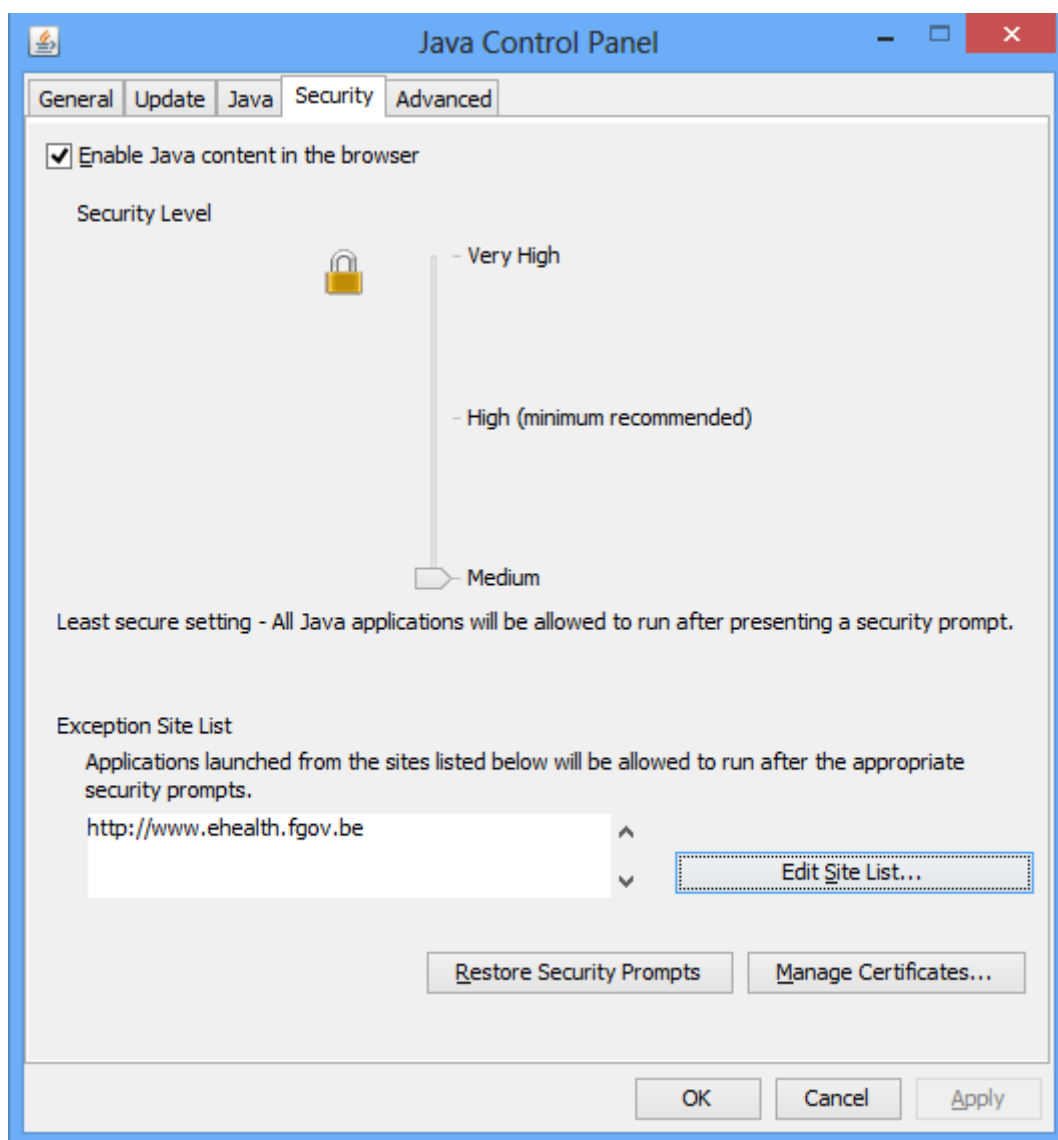
Après l'installation de Java, vous devrez encore spécifier que l'application web Java est fiable. Cette configuration peut se faire dans le Control Panel de Java.

Ouvrez l'écran de configuration de Windows et double-cliquez sur l'icône Java.

Dans l'onglet « Security », vous pouvez ajouter l'URL : <http://www.ehealth.fgov.be> à la liste « Exception site list » située au bas de la fenêtre.

Voir les captures d'écran pour mieux comprendre.





Corilus met également un petit film à votre disposition. Celui-ci explique pas à pas le déroulement de la demande. Vous pouvez y accéder via :

<http://mycarenet-dental.corilus.be/documents/home/case-6.xml?lang=fr>

Cliquez sur l'URL ci-dessous pour démarrer la demande de certificats eHealth :

[http://www.ehealth.fgov.be/JWS/ETEE/etee-requestor\\_fr.jnlp](http://www.ehealth.fgov.be/JWS/ETEE/etee-requestor_fr.jnlp)

Vous désirez de plus amples informations sur la demande de certificats eHealth ? Consultez également la page suivante :

<https://www.ehealth.fgov.be/fr/support/services-de-base/certificats-ehealth>

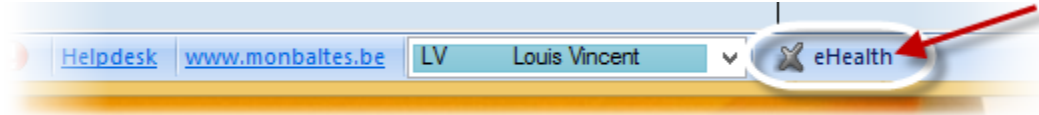
Le certificat est sauvegardé par défaut dans le dossier c:\users\...\ehealth\. Baltes copiera ensuite automatiquement les certificats utilisés vers le dossier ...\Baltes\Database\eHealth\keystore.

## c) Configuration dans Baltes

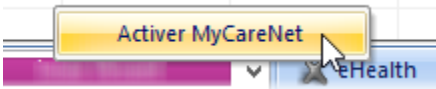
### I. Activer les services eHealth-MyCareNet-dans Baltes

A partir de la **version 3.0.10.2 de Baltes** un superviseur peut activer les services eHealth-MyCareNet dans Baltes.

1. Cliquez avec le bouton gauche de la souris sur l'icône eHealth ci-dessous dans la barre de statut de Baltes.



2. Choisissez 'Activer MyCareNet'.



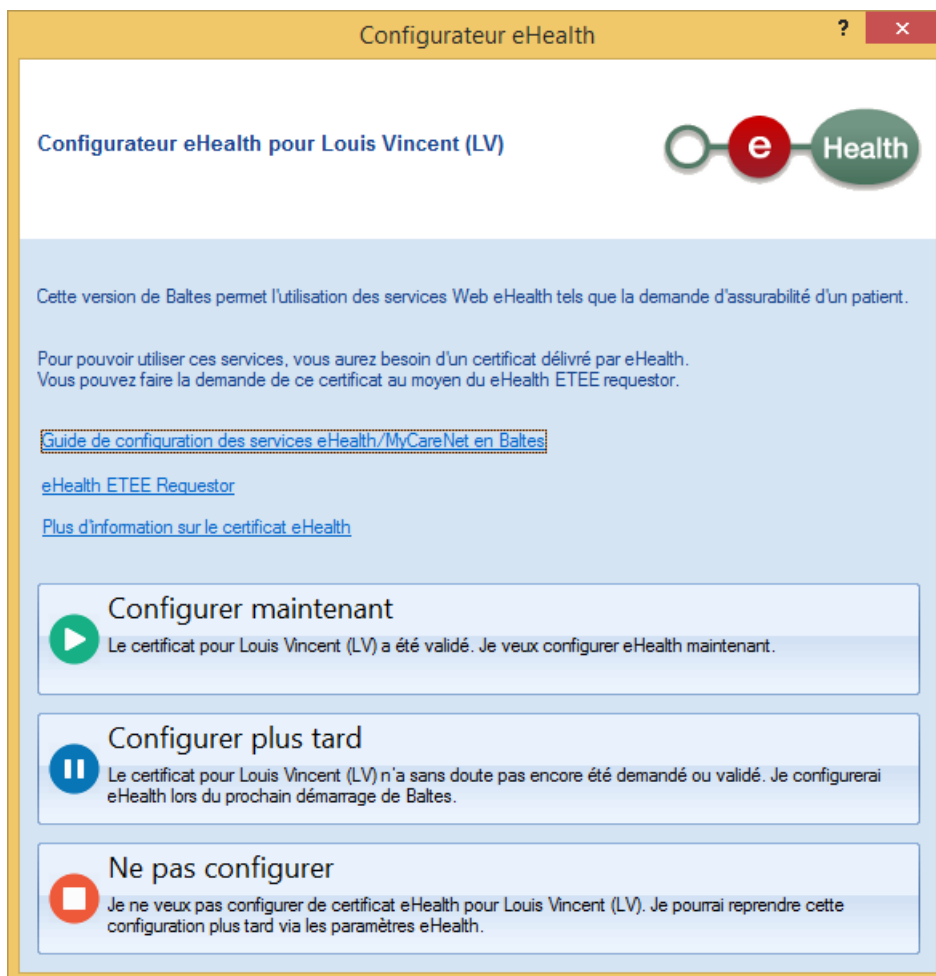
3. Le wizard va ensuite vous aider pour la configuration.

### II. Liaison d'un certificat eHealth avec un praticien en utilisant le wizard

Lors du démarrage d'une session Baltes dotée de la fonctionnalité MyCareNet, le système contrôlera s'il existe déjà un lien entre un certificat eHealth et l'utilisateur actif.

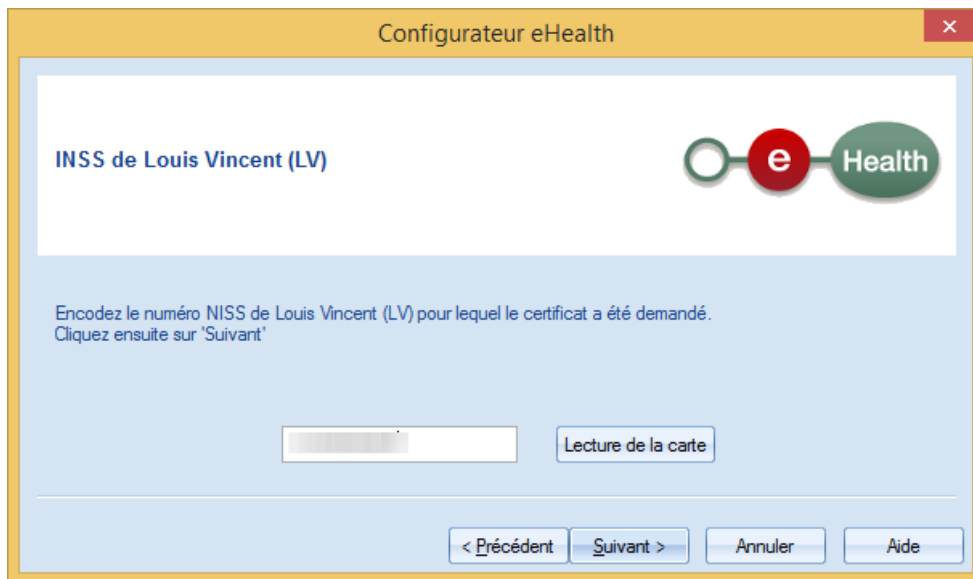
Si Baltes n'a pas encore été configuré pour cet utilisateur actif en vue de l'utilisation des services web eHealth, un wizard s'affichera automatiquement afin de vous assister dans la configuration de votre certificat eHealth.

1. Aucun certificat eHealth n'a été configuré pour le praticien. L'écran suivant s'affiche ainsi que le lien vers l'application web vous permettant d'introduire la demande de certificat. Si vous avez déjà introduit cette demande, cliquez sur « Configurer maintenant »



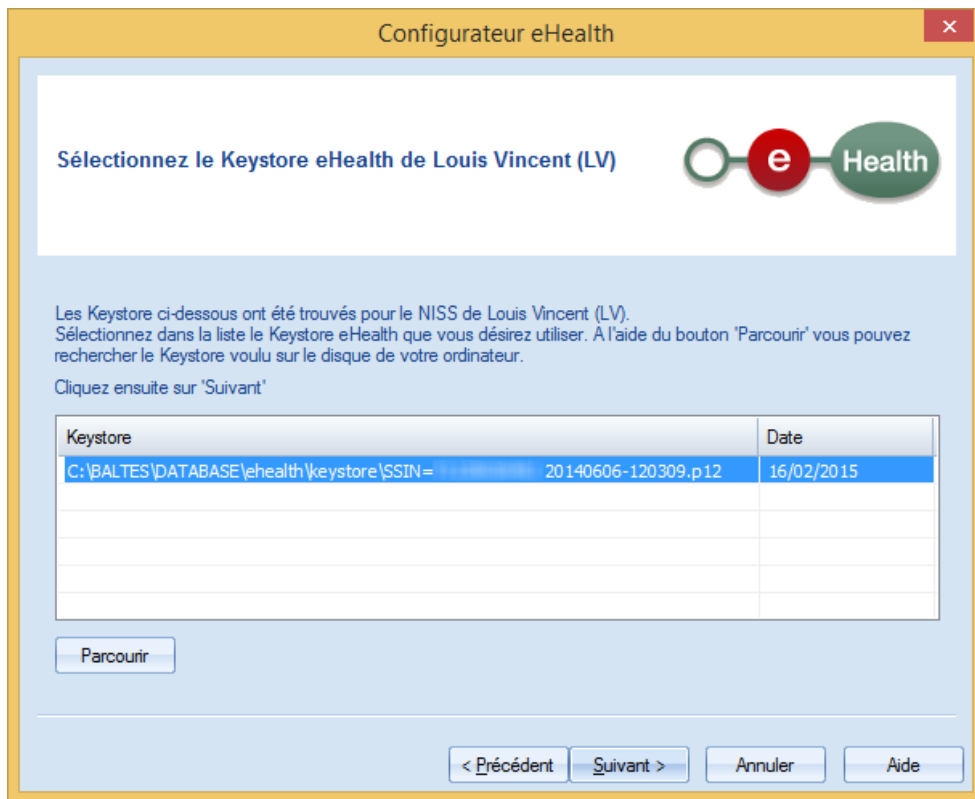


2. La saisie de votre numéro NISS est requise. Vous pouvez éventuellement l'introduire automatiquement grâce à la lecture de votre carte eID. Si vous choisissez la 2<sup>e</sup> option, insérez votre carte eID dans votre lecteur de cartes et cliquez sur le bouton « Lecture de la carte ».

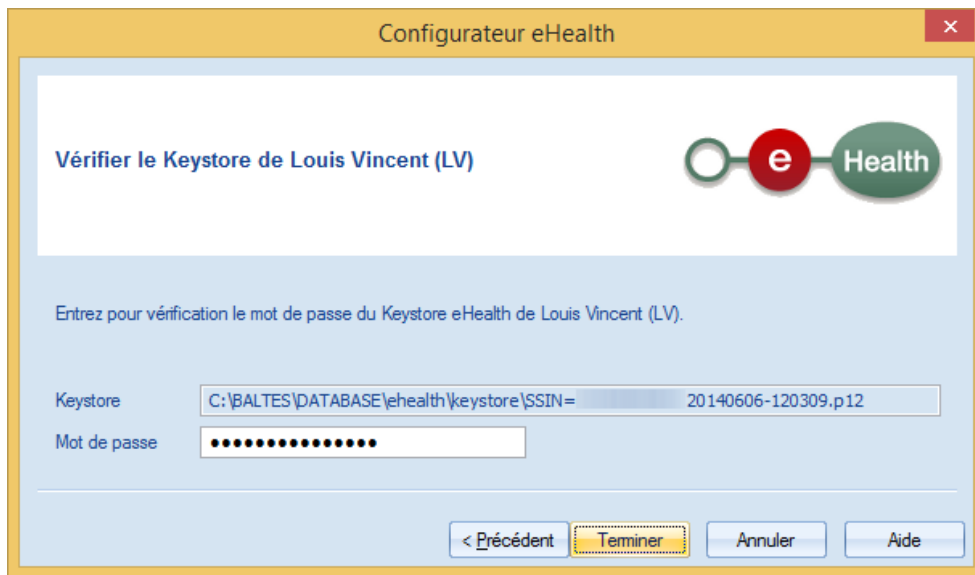


Le bouton « Lecture de la carte » ne sera accessible que si vous disposez du module eID et que celui-ci a été installé correctement.

3. Une liste s'affiche à présent avec les certificats eHealth trouvés sur votre ordinateur correspondant au numéro de registre national que vous venez d'introduire. Si vous désirez sélectionner un certificat qui ne se trouve pas sur votre ordinateur, cliquez sur « Parcourir ».

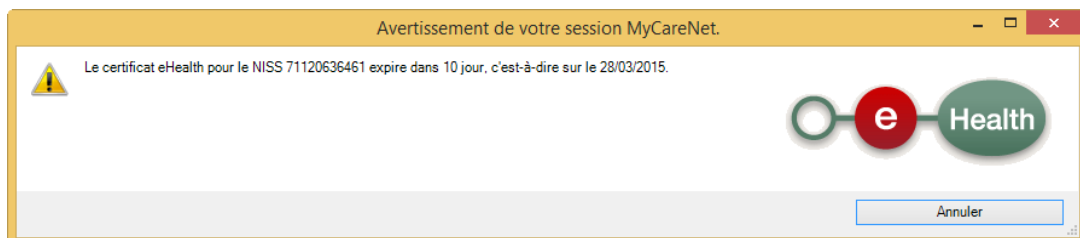


- Entrez le mot de passe du Keystore eHealth, puis cliquez sur le bouton « Terminer ». Si le mot de passe saisi est correct, le wizard se fermera et votre configuration MyCareNet sera terminée.



Si nécessaire, le fichier du certificat sera copié vers le dossier eHealth dans Baltes\database. En outre, la référence au certificat à utiliser est configurée de manière entièrement automatique dans Baltes.

- Le système dispose aussi d'un contrôle de la durée de validité des certificats eHealth. Lorsque la date d'expiration du certificat approche, Baltes vous prévient automatiquement.



### III. Possibilités de configuration au sein de Baltes concernant l'utilisation des services MyCareNet d'eHealth :

Vous trouverez un nouvel onglet intitulé **eHealth** dans les paramètres de Baltes. Avant toute chose, vous pouvez y indiquer si **l'utilisation des services web eHealth est nécessaire ou non dans votre cabinet. Par défaut**, ce paramètre est désactivé.

Ensuite, vous pouvez choisir si, au démarrage de Baltes, vous désirez créer une session eHealth pouvant être utilisée le restant de la journée par tous les utilisateurs de Baltes. L'avantage de cette option est qu'un seul praticien doit insérer son eID et introduire le code PIN de celle-ci lors de l'ouverture de Baltes. Ce paramètre est également coché par défaut. En le désactivant, vous optez plutôt pour l'ouverture d'une session propre pour chaque praticien. Cela implique qu'à chaque sélection d'un nouveau praticien, s'il n'existe pas encore de session pour celui-ci, il devra insérer son eID et introduire le code PIN correspondant.

Une session eHealth a une durée limitée. Par défaut, l'option selon laquelle une nouvelle session eHealth doit être établie tous les jours est cochée. Lorsque cette option est décochée, la session restera valable pendant le temps maximal autorisé. Ainsi, lorsqu'une session est établie dans l'après-midi, elle sera encore valable le lendemain matin conformément à la durée légale actuelle.

La zone de groupe « Certificat » affiche les paramètres valables pour le certificat en cours d'utilisation de l'utilisateur actif. Le cas échéant, vous pouvez relier un autre certificat à ce praticien à l'aide du bouton « Modifier ». Le bouton « Effacer » permet d'effacer le certificat.

Si le praticien qui démarre Baltes n'a pas encore configuré de certificat, le configurateur eHealth qui vous permet de le relier à un certificat eHealth s'affichera automatiquement (voir rubrique précédente). Baltes n'affichera plus le configurateur pour ce praticien si vous désactivez l'option d'affichage.

Dans un cabinet de groupe, certains praticiens pourraient ne pas souhaiter l'utilisation de leur certificat eHealth par un autre prestataire pour obtenir les données d'assurabilité. Ils peuvent l'indiquer à cet endroit en mentionnant qu'ils ne souhaitent pas partager leur session eHealth.

Le mot de passe du Keystore peut être sauvegardé. Cette sauvegarde est automatique lors de la configuration initiale. Ceci permet au praticien relié au Keystore de ne plus devoir saisir son mot de passe lors de la création/ouverture d'une session. Si ce praticien désire autoriser d'autres utilisateurs à créer une session en son nom sans son mot de passe Keystore, il peut le configurer ici. Dans ce cas, il choisit d'autoriser les autres utilisateurs à utiliser son mot de passe pour l'ouverture d'une session eHealth.

Et enfin, le praticien peut également choisir de toujours créer une session de secours en cochant l'option selon laquelle l'eID ne doit pas être lue lors de la création d'une session. Nous ne recommandons toutefois pas cette pratique, car le recours aux sessions de secours doit se limiter aux cas d'absolue nécessité.

Dans la zone de groupe « Assurabilité », vous définissez à quel moment les données d'assurabilité du patient doivent être automatiquement consultées. Les possibilités sont les suivantes :

- À l'ouverture du dossier du patient ;
  - Ici, vous disposez d'un choix supplémentaire : celui d'afficher ou non les messages d'erreur lorsque l'assurabilité du patient n'a pas pu être obtenue (par ex. quand le numéro NISS du patient n'a pas été rempli).
- Lors du traitement de la facturation.

Enfin, vous avez la possibilité d'indiquer, pour l'utilisateur actif, les postes de travail pour lesquels il (ne) souhaite éventuellement (pas) utiliser les services web d'eHealth. Par défaut, eHealth est activé pour tous les utilisateurs sur tous les ordinateurs.

Vous pouvez remplir le numéro NISS (=numéro de registre national) de l'utilisateur actif dans l'onglet « Utilisateur ».

Vous trouverez ci-dessous l'écran présentant les possibilités de configuration dans Baltes :

Usage des services web d'eHealth dans le cabinet

- Utilisation d'une seule session d'assurabilité pour tout le cabinet
- Toujours créer une nouvelle session d'assurabilité au début du jour

**Certificat**

- Afficher le configurateur lors de l'initialisation de la session d'assurabilité
- Partager la session d'assurabilité avec d'autres utilisateurs

SSIN- 20140606-120309.acc-p12

Mot de passe

- Le mot de passe peut être utilisé par les autres utilisateurs
- Demander l'eID à l'ouverture de session

**Assurabilité**

- Contrôler à l'ouverture du patient
  - Afficher un message lorsque l'assurabilité d'un patient ne peut pas être obtenue
- Contrôler lors de la facturation

**Paramètres de l'utilisateur actif par poste de travail**

Poste de travail	Utiliser les services web d'eHealth
BEKRBLT137	<input checked="" type="checkbox"/>
BEKRBLT138	<input checked="" type="checkbox"/>
CLM-54310	<input type="checkbox"/>
CLM-59668	<input type="checkbox"/>
CUISINE	<input type="checkbox"/>
FR-PC	<input type="checkbox"/>
SERVEUR	<input type="checkbox"/>
STATION1	<input type="checkbox"/>
STATION2	<input type="checkbox"/>

Vous retrouverez les fichiers de certificat reliés à tous vos utilisateurs dans la gestion des utilisateurs de votre cabinet.

Le nouveau bouton « eHealth pour tous » vous permet d'indiquer si oui ou non les utilisateurs peuvent utiliser les services web d'eHealth sur l'ordinateur actuel.

Actif ?	Code	Nom	Prénom	Superviseur ?	NISS	Utiliser eHealth sur le poste...	Certificat eHealth	Assurabilité
	ILSE			Non		Oui		Contrôler en ouvrant le patient, traitant le paiement
Oui	LV	Vincent	Louis	Oui		Oui		Contrôler en ouvrant le patient, traitant le paiement
Oui	PC			Non		Oui	SSIN=##### 201...	Contrôler en ouvrant le patient, traitant le paiement

## 2. Assurabilité via MyCareNet

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, plus aucune nouvelle carte SIS n'est créée ni distribuée. Les données d'assurabilité sont à présent disponibles en ligne dans une base de données gérée par les mutualités. C'est la plate-forme MyCareNet.

À partir de la version 3.x de Baltes, vous pouvez contrôler l'assurabilité de votre patient directement depuis le logiciel, via la plate-forme MyCareNet. Cela peut s'effectuer manuellement ou de manière automatique lors de l'ouverture du dossier et/ou lors du traitement de la facturation.

Pour ce faire, la première fois que vous souhaitez contrôler l'assurabilité (ou lors de l'ouverture de Baltes) vous devrez démarrer une session eHealth. Celle-ci restera valable 24 heures, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Vous pouvez définir vous-même le comportement à adopter par Baltes pour le contrôle de l'assurabilité dans Paramètres > eHealth > Assurabilité (voir détails dans rubrique ci-dessus).

Vous avez également la possibilité de configurer, pour chaque utilisateur, les ordinateurs sur lesquels les services web d'eHealth peuvent être utilisés.



L'identification du patient se fait sur la base de son numéro de registre national, lequel doit donc avoir été introduit dans l'onglet 'Général' des coordonnées. Grâce à l'utilisation d'un lecteur de cartes au sein de votre cabinet, vous disposez toujours et de façon automatique des données patients correctes.

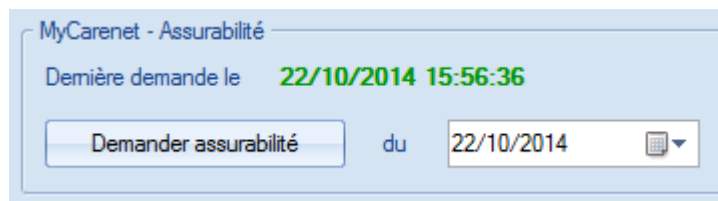
Si un patient ne dispose pas d'un numéro de registre national, le numéro d'affiliation du patient à sa mutualité sera utilisé pour l'identification. Ce numéro peut être enregistré via Dossier patient > Facturation > Finances > Numéro d'inscription.

Si vous avez configuré le contrôle automatique de l'assurabilité lors de l'ouverture d'un dossier, un message s'affichera uniquement s'il existe une différence entre les données figurant dans Baltes et celles de la base de données de la mutualité.

La barre latérale droite affiche toujours la date et l'heure de la dernière consultation des données effectuée via MyCareNet. Ces informations figurent également dans Dossier patient > Facturation > Finances. Si les données ont été consultées aujourd'hui, la date et l'heure apparaîtront en vert, sinon elles apparaîtront en rouge.

La vérification manuelle de l'assurabilité du patient est également possible via le bouton « MyCareNet – Assurabilité » dans Dossier patient > Facturation > Finances.

Par ailleurs, vous pouvez éventuellement demander quel était le statut de l'assurabilité à une autre date.

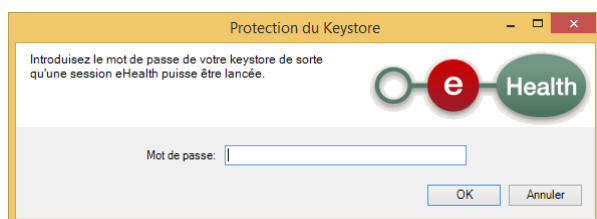
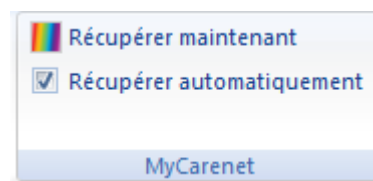


Baltes contrôlera automatiquement l'assurabilité du patient sur les diverses données de la facture lorsque vous appuyez sur le bouton « Traiter » dans la facturation, si vous avez indiqué dans les paramètres que vous souhaitez effectuer ce contrôle automatiquement.

Le panneau « MyCareNet » a été ajouté dans la facturation.

L'action « Récupérer maintenant » affiche à nouveau les données avant que vous ne cliquiez sur Traiter. Si le système trouve des différences, par ex. un autre mode d'assurance, il vous le signalera. Vous retrouverez dans la liste le numéro de la mutualité ainsi que le code de la mutualité, par traitement. Baltes établira automatiquement une attestation de soins distincte par mutualité et code de mutualité.

Il n'est plus possible de modifier tous les traitements, par ex. de VIPO à remboursement normal, par le biais d'une seule sélection dans le ruban. L'action « Mode d'assurance » que nous avons adaptée vous permet cependant de modifier la mutualité et/ou le code de mutualité pour tous les traitements.




! Veuillez noter qu'une connexion Internet fonctionnelle est indispensable pour le contrôle de l'assurabilité.

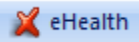
Si aucune session eHealth n'a encore été démarrée, le système vous demandera d'introduire le mot de passe du Keystore et de vous connecter à l'aide de l'eID et du code PIN du **praticien actif**.

Vous avez également la possibilité d'ouvrir une session de secours si vous n'avez pas la carte d'identité à portée de main.

Une session eHealth reste valable 24 heures, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le redémarrage de votre ordinateur ou de Baltes ne clôturera pas une session active.

La barre de statut située au bas de votre logiciel Baltes vous indiquera immédiatement si une session eHealth est déjà active. À côté de l'utilisateur actif, vous verrez notamment le bouton  eHealth si

une session est active. En maintenant quelques instants votre souris sur ce bouton, vous obtiendrez plus d'informations sur la session, telles que la date et l'heure d'expiration de sa validité. Vous pouvez fermer la session active en cliquant sur ce bouton.

Aucune session n'est active si vous voyez  dans la barre de statut. Vous pouvez (ré)ouvrir une session en cliquant sur ce bouton.



---

## C. Prérequis

---

### 1. Ordinateur sur lequel une session peut être créée

- Java 6.0 ou version supérieure :  
(<http://www.java.com/fr/download/manual.jsp>)
- Lecteur eID
- Logiciel eID belge :  
([http://eid.belgium.be/fr/utiliser\\_votre\\_eid/installer\\_le\\_logiciel\\_eid/](http://eid.belgium.be/fr/utiliser_votre_eid/installer_le_logiciel_eid/))

### 2. Pour chaque praticien souhaitant créer une session eHealth

- Certificat eHealth (via le site web eHealth, lien dans le wizard)
- Carte eID + code PIN

**Pour plus d'infos:**

**<http://mycarenet-dental.corilus.be>**